

Voici un plan comptable conforme au droit suisse, établi selon les directives du code des obligations. Journaliser les écritures suivantes au sein de la raison individuelle Thierry BASIQUE Vente d'appareils, en utilisant uniquement les numéros de comptes les plus appropriés (1 à 33). La société n'est pas assujettie à la TVA. Tous les montants sont indiqués en milliers de francs.

Actif (959a CO)	actif circulant	1. trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme, 2. créances résultant de la vente de biens et de prestations de services, 3. autres créances à court terme, 4. stocks et prestations de services non facturées, 5. actifs de régularisation;
	actif immobilisé	6. immobilisations financières, 7. participations, 8. immobilisations corporelles, 9. immobilisations incorporelles, 10. capital social ou capital de la fondation non libéré.
Passif (959a, al. 2 CO)	capitaux étrangers à court terme	11. dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services, 12. dettes à court terme portant intérêt, 13. autres dettes à court terme, 14. passifs de régularisation
	capitaux étrangers à long terme	15. dettes à long terme portant intérêt, 16. autres dettes à long terme, 17. provisions et postes analogues prévus par la loi
	capitaux propres	18. capital social ou capital de la fondation, le cas échéant ventilé par catégories de droits de participation, 19. réserve légale issue du capital, 20. réserve légale issue du bénéfice, 21. réserves facultatives issues du bénéfice ou pertes cumulées, en diminution des capitaux propres, 22. propres parts du capital, en diminution des capitaux propres.
Compte de résultat par nature (959b, al. 2 CO)		23. produits nets des ventes de biens et de prestations de services; 24. variation des stocks de produits finis et semi-finis et variation des prestations de services non facturées; 25. charges de matériel; 26. charges de personnel; 27. autres charges d'exploitation; 28. amortissements et corrections de valeur sur les postes de l'actif immobilisé; 29. charges et produits financiers; 30. charges et produits hors exploitation; 31. charges et produits exceptionnels, uniques ou hors période; 32. impôts directs; 33. bénéfice ou perte de l'exercice.

1. Nous vendons de la marchandise à crédit, pour un montant de 12.
2. Nous accordons un rabais de 2 aux clients de l'opération 1.
3. Nous achetons des marchandises pour 40. Nous obtenons un rabais de 10 % sur ce montant, le paiement à lieu pour moitié immédiatement et pour le solde dans 90 jours.
4. Nous encaissons des ventes déjà comptabilisées, pour 17.
5. Nous achetons par virement bancaire des titres cotés en bourse pour 8.
6. Les salaires du personnel sont payés par virement bancaire. Salaires bruts de 100, salaires nets de 95. Il faut prendre en compte 5 de charges sociales à charge des employés et le même montant à charge de l'employeur.
7. Nous achetons un immeuble pour 300, pour le paiement, nous réglons immédiatement 10 par virement postal et nous obtenons un prêt hypothécaire pour le solde.
8. Nous payons des impôts pour 10.
9. Notre stock en fin d'année s'élève à 17, le stock en début d'année était de 16.
10. Il y a des réparations à régler en espèces sur notre mobilier, pour 14. Nous recevons la facture ce jour.
11. Les intérêts bancaires, de 1, sont portés en compte (ne pas tenir compte de l'IA).
12. Nous amortissons nos véhicules pour 6, de manière directe.
13. Nous encaissons les loyers de 25 sur notre immeuble hors exploitation.

